

<p>de l'exercice pour réaliser sa phénodescription</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une analyse vivantielle et phénoménologique pour aider le sophronisant à observer, ressentir et accompagner sa prise de conscience en lien avec son projet d'accompagnement 	
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

RNCP36147BC03 - Gestion de son activité de Sophrologue

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Aménager un espace de travail et une communication pour développer une clientèle en proposant l'application de séances de sophrologie à partir d'une thématique ou d'un projet d'accompagnement - Créer un statut pour mettre en pratique la légitimité de sa profession auprès des instances administratives, commerciales et légales - Gérer administrativement son activité professionnelle pour proposer des contrats d'accompagnement en sophrologie à des particuliers, des entreprises et des institutions - Développer une stratégie digitale pour informer de son activité de Sophrologue sur les réseaux sociaux et site internet - Communiquer et s'entretenir avec des clients et prospects pour présenter le déroulement de son travail et les résultats attendus - Développer et travailler avec des professionnels de son secteur pour faire connaître sa pratique et fidéliser une clientèle 	<p>Présentation d'un rapport décrivant un projet de création d'activité. Il s'agit d'un rapport qui devra simuler : Le type de structure à créer pour conduire son activité. La présentation et le contenu d'un site internet Les conditions de diffusion de ses prestations.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les grilles tarifaires proposées - Une présentation de son espace de travail et de son cadre d'application de la sophrologie - Le budget prévisionnel et le plan d'actions de son activité à venir - La liste des structures, associations et syndicats permettant de promouvoir sa profession <p>Durée globale de l'épreuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 mn de présentation devant le jury de certification - 10 mn d'échange avec le jury de certification <p>L'acquisition du bloc fait l'objet de la remise d'un certificat</p>

- Créer des supports de communication et des relations presse et auteurs pour faire connaître ses pratiques sophrologiques et participer aux évolutions de la profession

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

La certification professionnelle est obtenue en validant la totalité des blocs de compétences. Les modalités d'acquisition peuvent se faire par blocs de compétences et par équivalence dans le cadre d'une VAE ou d'une VAP, dans les 2 dernières situations une commission de recevabilité permettra de valider la demande.

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

Le sophrologue exerce majoritairement en profession libérale, soit en indépendant (sous forme d'entreprise individuelle avec la possibilité du régime de micro-entrepreneur), soit en EIRL, ou encore en société d'exercice libéral (SARL, SASU/SAS), ou bien en développant une association Loi 1901. Le(la) Sophrologue peut aussi avoir le statut de salarié(e) au sein de tous types d'entreprises privées ou publiques ou d'associations, que ce soit dans le domaine médical, paramédical, social, éducatif, sportif ou préventif.

Les domaines d'intervention du Sophrologue sont :

- Le travail sur les addictions
- L'accompagnement dans la maladie, les acouphènes, le deuil, la préparation aux interventions chirurgicales
- L'accompagnement de l'enfant et de l'adolescent au niveau de la concentration
- L'accompagnement à la maternité, l'accouchement et la remise en forme
- La sophrologie et la nutrition, les troubles alimentaires
- La sophrologie et la sexologie
- La sophrologie et la gestion du stress, la gestion de la performance - Le sport et la sophrologie - Les problématiques du sommeil
- La retraite et le vieillissement
- Le redéploiement existentiel et la reconversion professionnelle. Ces domaines d'intervention ne sont pas exhaustifs.

Chaque Sophrologue peut développer des thématiques en lien avec la pratique de la Sophrologie.

Type d'emplois accessibles :

- Sophrologue
- Praticien Sophrologue
- Accompagnant sophrologue

Code(s) ROME :

- K1103 - Développement personnel et bien-être de la personne

Références juridiques des réglementations d'activité :

La profession de sophrologue n'est pas réglementée, mais la profession est déontologiquement tenue au secret professionnel.

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Pour accéder à la certification : il faut avoir suivi la formation de Sophrologue sur l'ensemble des 3 blocs de compétences, acquis par la formation continue, la VAE ou par dispense VAP, au sein de l'Académie de Sophrologie de Paris ou auprès d'un organisme partenaire habilité.

Pour accéder à la formation les prérequis sont :

1. Avoir un niveau Bac reconnu ou autres certifications professionnelles Niveau 4 ou une expérience professionnelle équivalente
2. Réussir l'entretien d'entrée pour intégrer la formation et avoir un projet professionnel défini et structuré pour exercer le métier de Sophrologue

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		3 personnes composent le jury: 1 représentant du certificateur qui

			préside le jury 2 professionnels en exercice dans le secteur de la Sophrologie
En contrat d'apprentissage		X	-
Après un parcours de formation continue	X		3 personnes composent le jury: 1 représentant du certificateur qui préside le jury 2 professionnels en exercice dans le secteur de la Sophrologie
En contrat de professionnalisation		X	-
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		3 personnes composent le jury: 1 représentant du certificateur qui préside le jury 2 professionnels en exercice dans le secteur de la Sophrologie

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Aucune correspondance

BASE LÉGALE

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
09/12/2012	Arrêté du 27 novembre 2012 publié au Journal Officiel du 9 décembre 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Sophrologue" avec effet au 30 septembre 2008, jusqu'au 9 décembre 2015. Autorité responsable : Académie de sophrologie.

Référence autres (passerelles...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Sophrologue" avec effet au 9 décembre 2015, jusqu'au 18 décembre 2021.

Date de décision	26-01-2022
Durée de l'enregistrement en années	3
Date d'échéance de l'enregistrement	26-01-2025
Promotions (année d'obtention) pouvant bénéficier du niveau de qualification octroyé	2021

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours vae	Taux d'insertion global à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)	d
2019	71	2	99	99	a
2018	124	10	100	99	
2017	71	18	97	97	
2016	68	1	98	98	
2015	43	8	100	100	



Lien internet vers le descriptif de la certification :

<https://academie-sophrologie.fr/>

Liste partielle des organismes préparant à la certification :

Nom légal	Rôle
ECOLE DE SOPHROLOGIE DU LANGUEDOC	Habilitation pour former
ECOLE DE SOPHROLOGIE PACA	Habilitation pour former
HYSPOS FRANCE	Habilitation pour former
INSTITUT DE SOPHROLOGIE DES HAUTS-DE-FRANCE (IDS)	Habilitation pour former
LE TOUCHER ZEN GUYANE	Habilitation pour former
MONSIEUR CHRISTIAN LIABOT	Habilitation pour former
SOPHRAGORA - ECOLE DE RECHERCHE ET D'APPLICATION DES ETATS DE CONSCIENCE MODIFIES - SOPHRAGORA	Habilitation pour former

Liste complète des organismes préparant à la certification

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/edition/exportPartenaireSp/22138/true>)

Certification(s) antérieure(s) :

N° de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
RNCP15764 (/recherche/rncp/15764)	Sophrologue

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation
(<https://certifpro.francecompetences.fr/api/enregistrementDroit/refActivity/22138/329107>)